

## ARRETE DU MAIRE

### PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROUTE DE LA PINEDE A L'OCCASION DE L'ABATTAGE D'ARBRES LES MARDI 4 ET MERCREDI 5 DECEMBRE 2018

Le Maire de la Ville de CALVI, (Haute-Corse), Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2211-1 à L2213-6,

**VU** le Code de la Sécurité Intérieure, article 511-1,

**VU** le Code de la Route,

**VU** l'arrêté n°50/2017 en date du 1er Juin 2017 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons sur la route dite « route de la pinède » à l'occasion de l'abattage d'arbres les 4 et 5 Décembre 2018.

#### ARRETE

**ARTICLE 1° :** La circulation des véhicules terrestres à moteur est interdite sur la totalité de la route de la pinède le mardi 4 et le mercredi 5 Décembre 2018 entre 08H00 à 17H00 par alternance de temps selon l'abattage des arbres, en présence de la police municipale.

**ARTICLE 2° :** Par dérogation à l'article 1, lorsque la route est fermée, des véhicules techniques de la mairie pourront circuler et stationner ainsi que ceux relevant de la sécurité (police, gendarmerie, pompiers...) sur l'axe fermé à la circulation.

**ARTICLE 3° :** Un système de barriérage sera mis en place par les services techniques de la Ville de Calvi.

**ARTICLE 4° :** Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la notification.

**ARTICLE 5° :** Le Directeur Général des Services, le Chef de la Police Municipale, le responsable des services techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CALVI, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6° :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Calvi.
- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de la Gendarmerie de Calvi.
- Monsieur le chef de poste de la Police Municipale.
- Monsieur le chef des services Techniques.
- Monsieur le Capitaine du Centre de Secours Principal des sapeurs pompiers de Calvi.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Calvi-Balagne.
- L'Office Intercommunal de Tourisme
- Monsieur le Président de l'Union des Commerçants Calvais.
- Monsieur le responsable du service Travaux Publics.

Fait à CALVI, le 27 Novembre 2018

